



COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC



Amis archers c'est avec plaisir que nous vous convions au :

TROPHEE DES MIXTES INDOOR

DATE : Dimanche 3 février 2019

LIEU : Gymnase de la Peyroua – Le Muy

PROGRAMME :

13h30-14h : Accueil, greffe

14h10-15h00 : 2 volées d'échauffement + Mini-qualif par équipe (5 volées de 4 flèches)

15h00-15h20 : Pause et constitution des poules

15h20-16h30 : 3 matchs de poules

16h30-16h40 : Pause et centralisation des résultats

16h40-17h00 : Big shoot off pour les vainqueurs de chaque poule

17h00-17h30 : Résultats, pot de l'amitié

RESTAURATION : Buvette sur place avec sandwiches et boissons

1ERE ANNÉE DE LICENCE	18 m blason 60 cm
ARC CLASSIQUE (TOUTES CATÉGORIES)	18 m blason 40 cm
ARC A POULIE (C/J/S1/S2/S3)	18 m trispot 40 cm
ARC NU (TOUTES CATÉGORIES)	18 m blason 60 cm

INSCRIPTIONS :

20€ par couple (une partie des inscriptions participera au déplacement pour les archers varois qualifiés pour la finale nationale le week-end du 29 et 30 juin 2019 à Chennevières sur Marne 94).

UNIQUEMENT PAR E-MAIL : cdarcvar.83@gmail.com

jusqu'au 1 février 2019.

- Tenue de club ou blanche, maillot de sponsor d'archerie autorisé.

- La manche extérieur aura lieu entre le 1^e avril et le 30 mai, lieu à définir.



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DU VAR

Siège social : Maison des sports du Var 133, Boulevard du Général Brosset 83220 Toulon

Adresse correspondance : Lieu-dit La Rouvière Chemin de Reboul 83590 Gonfaron

Tél. : 06 11 18 82 52 Mail : albert.marcel359@orange.fr

Siret 422 351 296 000 54 – APE 9312Z – Agrément 194 NC du 25-11-1977



COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC



REGLEMENT

Une équipe est composée d'une femme et d'un homme de la même catégorie et du même club. il sera possible de mettre 2 équipes par cible. Tous les types de licences permettent d'y participer à l'exception de la licence découverte et de la licence sans pratique.

Le nombre d'équipes par club pouvant participer au Trophée départemental n'est pas limité. L'idée étant de favoriser les échanges entre hommes et femmes et entre les clubs, il est préconisé de d'abord favoriser la diversité, ensuite en fonction de la place disponible, la possibilité à d'autres équipes d'un même club de participer peut être donnée.

1. Déroulement :

Mini-qualification par équipe : échauffement + 5 volées de 4 flèches (2 flèches par archer) – 1min20/volée (durée estimée à 20-25 minutes).

Si des égalités demeurent après l'application des règles de départage (comptage des 10 et 9) : un tirage au sort est effectué.

Pause de 10 minutes : constitution des poules.

Organisation des poules :

- - De 3 à 6 équipes : 1 poule, toutes les équipes se rencontrent et Big Shoot Off entre les deux premières équipes. (Si 6 équipes dans une seule catégorie, mais plus dans les autres, faire tout de même 2 poules pour ne pas faire attendre les autres).
- - De 7 à 12 équipes : 2 ou 3 poules, toutes les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.
- - De 13 à 16 équipes : 4 poules, toutes les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.
- - De 17 à 20 équipes : 5 poules, toutes les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.
- - De 21 à 24 équipes : 6 poules, toutes les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.
- - De 25 à 28 équipes : 7 poules, les équipes se rencontrent puis Big Shoot Off entre les premiers de chaque poule.

Si le nombre d'équipe par catégorie ne permet pas de créer une poule, la ou les équipes (si moins de 3) participeront directement au shoot off.

2. Fonctionnement :

- - Match en sets **pour toutes les catégories** (règlement habituel du tir par équipe mixte en arc classique) : set gagné donne 2 points, égalité donne 1 point aux 2 équipes ; la première équipe à 5 a gagné ; Si 4-4 : tir de barrage.
- - Toutes les équipes se rencontrent. Victoire match = 2 points pour le classement
Quand nombre impair d'équipes : match à vide donne une victoire 5-0.



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DU VAR

Siège social : Maison des sports du Var 133, Boulevard du Général Brosset 83220 Toulon

Adresse correspondance : Lieu-dit La Rouvière Chemin de Reboul 83590 Gonfaron

Tél. : 06 11 18 82 52 Mail : albert.marcel359@orange.fr

Siret 422 351 296 000 54 – APE 9312Z – Agrément 194 NC du 25-11-1977



COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC



- - En cas d'égalité après les matchs de poule, le départage s'effectuera sur les points set, ensuite le score des qualifications. Si l'égalité persiste un tir de barrage sera alors nécessaire.

Règlement Big Shoot Off (Shoot off = tir de barrage)

Le **Big Shoot Off** sert à déterminer le vainqueur de la rencontre.

Il se tire entre les vainqueurs de chaque poule sous les yeux de tous les participants.

En fonction du nombre de poules on a le nombre d'équipes participant au Big Shoot Off.

Volée 1 : L'ensemble des équipes vainqueurs de poule tirent une volée à l'issue de laquelle les 4 meilleures équipes continuent.

Volée 2 : Les quatre équipes tirent une volée à l'issue de laquelle les 2 meilleures équipes continuent.

Volée 3 : Les deux équipes finalistes se rencontrent pour déterminer le vainqueur du trophée.

Clôture : pot de l'amitié.



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DU VAR

Siège social : Maison des sports du Var 133, Boulevard du Général Brosset 83220 Toulon

Adresse correspondance : Lieu-dit La Rouvière Chemin de Reboul 83590 Gonfaron

Tél. : 06 11 18 82 52 Mail : albert.marcel359@orange.fr

Siret 422 351 296 000 54 – APE 9312Z – Agrément 194 NC du 25-11-1977